

	<h2>Pré-requis pour la recertification</h2>	E92 v0 du 15/12/2011
		Tous domaines

Date de mise à jour : 15 décembre 2011

Annule et remplace la mise à jour du : 15 décembre 2011

Partie 1 : Tableau par domaine

Prérequis de :	Autres pré-requis
Pour toute recertification	<p>Pour être recertifié, le candidat doit déjà être certifié par le même organisme certificateur (le transfert doit donc avoir été réalisé préalablement à la recertification)</p> <p>Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications).</p> <p>La fin de validité du cycle de certification précédent n'est pas dépassée (sauf cas de force majeure prévu par l'organisme de certification, n'excédant pas 12 mois de reports) → il est recommandé de se recertifier 3 mois avant la date limite du certificat.</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit avoir réalisé au moins 5 rapports durant les 12 derniers mois du cycle de certification</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit communiquer à l'organisme de certification l'état de plaintes et des réclamations dans l'usage de sa certification depuis le début du cycle</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit avoir communiqué à l'organisme l'état des suites données aux résultats de la surveillance</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié ne pas avoir échoué 5 jours avant, au même examen du même organisme de certification (plomb, plomb avec mention, amiante, amiante avec mention)</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit apporter des éléments probants de mise à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires du domaine</p>
DPE	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 3 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
DPE sans mention	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 5 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
AMIANTE	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 3 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
AMIANTE avec mention	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 5 jours dans le cycle, dont 2 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>



Pré-requis pour la recertification

E92
v0 du 15/12/2011
Tous domaines

Partie 2 : Tableaux par situation du certifié

Vous êtes déjà chez certifié par pour les domaines concernés:

OK si fourni et entouré si conforme	Cocher ici les matières demandées →																			
	Pièces à fournir et conditions à remplir																			
	DPE	DPE avec mention	AMIANTE	AMIANTE avec mention	PLOMB	PLOMB avec mention	TERMITES	GAZ	ELEC											
	Déclaration sur l'honneur du candidat :																			
	<ul style="list-style-type: none"> - qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications) (*) - qu'il exerce réellement l'activité pour laquelle il a obtenu la certification - qu'il s'engage à fournir à Ginger Cated : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification ➤ La liste de tous les rapports établis postérieurement aux dates suivantes, conformément aux arrêtés compétences en vigueur pour les domaines concernés par la demande de recertification ➤ Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement 										oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	Dossier d'inscription à la recertification																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Si le candidat était certifié chez un autre organisme que Ginger Cated : Dossier de transfert validé et transfert effectif réalisé.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Etat de suivi des plinthes et des réclamations concernant l'usage de sa certification, sur l'ensemble de son cycle précédent de certification à Ginger Cated (même partiel)																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Déclaration du candidat sur ses modalités de veille des évolutions techniques, législatives et réglementaires du ou des domaines concernés par sa candidature à la recertification.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Liste réglementaire des rapports réalisée sur les 12 derniers mois du cycle de certification, démontrant à minima 5 rapports pour chaque certificat.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	La fin de validité du cycle précédent n'est pas dépassée (Il est recommandé de laisser 3 mois de délais avant cette limite). OU La fin de validité du cycle précédent est dépassée de plus de 3 mois mais le candidat répond aux cas de force majeure suivants :																			
	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat a joint une déclaration sur l'honneur et des éléments probants quand à son impossibilité argumentée de participer aux examens de recertification dans la période couvrant 3 mois avant l'échéance du certificat et 3 mois après. En cas de doute, la candidature est soumise au comité de certification, pour avis avant décision. 										oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Attestation de formation datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)																			
	3 j.	5 j.	3 j.	5 j. (*)																
	Durée totale (dans le cycle) :																			
	3 j.	5 j.	3 j.	5 j.																
	Dont : Durée dans les 18 mois passés :																			
	1 j.	1 j.	1 j.	1 j.																
	Ne pas avoir échoué moins de 5 jours auparavant au même type d'examen organisé par Ginger Cated																			
	-	-	oui	oui	oui	oui	-	-	-	-										
	Le candidat doit avoir communiqué les éléments nécessaires à sa surveillance du cycle précédent (sur rapport ou le cas échéant sur ouvrage), y compris avoir apporté des suites aux non conformités graves relevées lors de cette surveillance.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Le candidat doit avoir communiqué les éléments nécessaires suite aux non conformités graves relevées dans le cadre de plinthes ou de réclamations parvenues à Ginger Cated dans l'usage de sa certification.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										

(*) Le cumul de certifications n'est autorisé, pour le cycle en cours, que pour les certifications d'avant :

Electricité : le 02/12/11

Termites : le 07/12/11

Gaz : 21/12/11

Plomb : 7/12/11

DPE: 13/12/11

Amiante : Prévu : 01/02/11